

S.C.I. THIROCO

70 rue nationale 01 110 HAUTEVILLE-LOMPNES PLATEAU d'HAUTEVILLE

Gérant : Bernard MACLET 04.74.35.29.30
06.88.59.27.86
bernard.maclet@orange.fr

Hauteville-Lompnes, le 03 JUILLET 2024

DESCRIPTIF DU LOGEMENT, 70 rue nationale à HAUTEVILLE-LOMPNES (AIN) Situé dans le quartier de Lompnes, à proximité de commerces, IFSI à 400 m

Logement situé dans un immeuble comprenant 3 logements côté rue et deux logements en cour intérieure, ainsi qu'un local commercial au RDC côté rue.

- **Studio Non Meublé de 25 m², Cour intérieure, 1^o étage, entrée gauche** (un second studio entrée droite) sur le même palier:

comprenant un couloir d'entrée avec porte intermédiaire, un wc indépendant, une grande pièce séjour-chambre avec un volet roulant électrique sur fenêtre, une cuisinette équipée, (plaques électriques, frigo, plan de travail, rangements) , (*hotte décorative à extraction en cours d'installation*) une salle d'eau avec lavabo et cabine de douche et machine à laver le linge,

Cour intérieure pouvant être utilisée librement par les locataires, avec ensemble banc-table et local de stockage commun, permettant de ranger des affaires personnelles de type vélo, skis, petit matériel....

- Prise télévision, téléphone, interphone permettant d'être appelé(e) de la porte d'entrée de l'immeuble

- **Connexion WFI avec Fibre optique, gratuite non contractuelle, par un réseau avec mot de passe, (*chaque locataire pouvant faire le choix d'un abonnement téléphonique et d'une WIFI individuelle*).**

Local poubelles au rez de chaussée; bac à ordures ménagères et bac jaune de tri sélectif .
Entretien et nettoyage des parties communes faits par le propriétaire.

- **Conditions de loyer au 1^o juillet 2024: total : 398 ,00 € composé de:**

◇ loyer mensuel de 318,00 €, payable d'avance le 5 du mois.

◇ forfait mensuel de charges fixes 80,00 €, comprenant eau chaude et eau froide, électricité, chauffage au gaz par chaufferie collective de l'immeuble (contrat d'entretien avec une société spécialisée 24h/24h et 7j/7j) taxe des ordures ménagères.

(aucun abonnement lié aux postes de charges décrites ci-dessus, n'est à supporter par le/la locataire)

◇ Pas de demande de chèque de caution, pas de versement de loyer d'avance, à la réservation.

◇ le/la locataire doit souscrire une assurance locataire garantissant les risques de dégât des eaux, d'incendie

